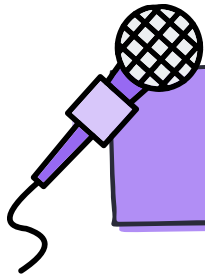


La « construction » de la pauvreté au Québec : analyses des représentations politiques, communautaires et sociales

La pauvreté au Québec
vue par la population québécoise

CHAIRE
DE RECHERCHE
DU CANADA

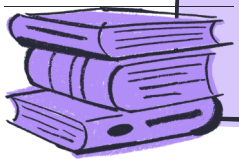
ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET
 DROITS HUMAINS



Notre démarche

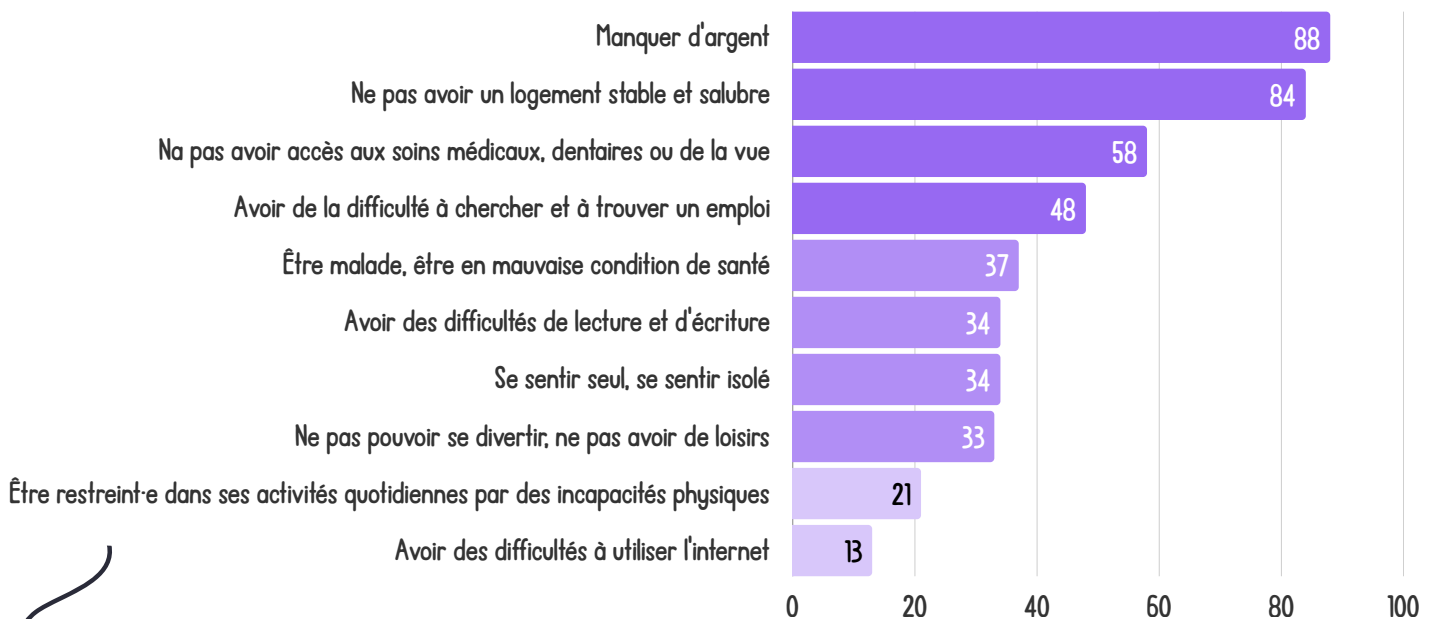
Quelles sont les perceptions des Québécois et des Québécoises à l'égard de la pauvreté?

Pour explorer cette question, notre équipe de recherche a réalisé, avec la firme de sondage Léger, un sondage représentatif de la population. Il a été effectué en novembre 2024 auprès d'un échantillon de 2002 répondant-es habitant au Québec, agé-es de 18 ans ou plus et parlant français. Les résultats de cette enquête éclairent la perception actuelle de la pauvreté au sein de la population québécoise.



Définitions et représentations de la pauvreté

Proportion des répondant-es associant les enjeux suivants à la pauvreté au Québec (%)



Les répondant-es associent principalement la pauvreté à des difficultés financières et d'accès au logement, aux services de santé et à l'emploi, tandis qu'ils et elles lient beaucoup moins ce phénomène aux enjeux d'incapacités physiques ou de littératie numérique.

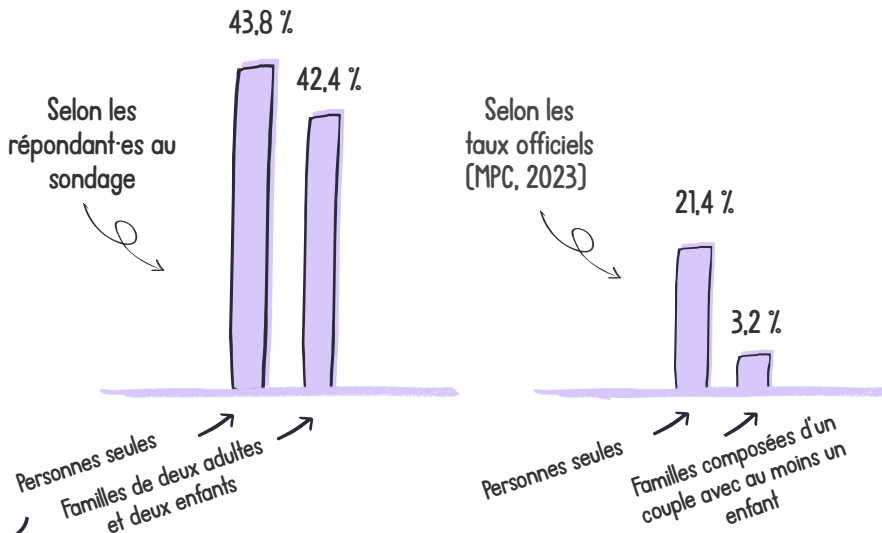
Estimation du revenu annuel (après impôts et cotisations) nécessaire à la satisfaction des besoins de base au Québec

	Selon la Mesure du panier de consommation (MPC, Montréal)	Selon le revenu viable (selon la région)	Selon les répondant-es au sondage
Revenu nécessaire pour une personne seule	24 600\$	Entre 30 700\$ et 43 600\$	42 742\$
Revenu nécessaire pour une famille de deux enfants et deux adultes	49 200\$	Entre 72 800\$ et 86 600\$	76 968\$

En moyenne, les répondant-es estiment qu'une personne seule a besoin d'un revenu presque deux fois plus élevé que celui fixé par la MPC pour couvrir ses besoins de base, et qu'une famille de deux adultes et deux enfants a besoin d'un revenu plus de 1,5 fois supérieur. Leurs estimations se rapprochent ainsi davantage du revenu viable que de la MPC.

Estimation, par les répondant-es, de la proportion de Québécois-es ayant un revenu annuel insuffisant pour combler les besoins de base (%)

Proportion des Québécois-es ayant un revenu annuel insuffisant pour combler les besoins de base (%)



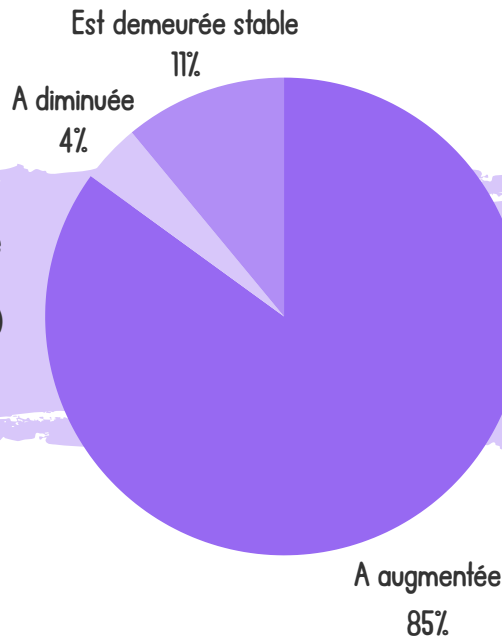
La Mesure du panier de consommation (MPC), c'est une estimation - faite par Statistique Canada - du montant nécessaire pour combler les besoins de base (se nourrir, se loger, se vêtir, se déplacer).

Le revenu viable, c'est une estimation - faite par l'IRIS, un institut de recherche - du montant nécessaire pour combler les besoins de base ET avoir une marge de manoeuvre permettant une sortie durable de la pauvreté.

Les personnes sondées estiment que beaucoup plus de Québécois-es ont du mal à couvrir leurs besoins de base que ce que montrent les taux officiels. En moyenne, elles croient que la proportion de personnes seules en difficulté est deux fois plus élevée que celle mesurée par la MPC. Pour les familles, elles estiment que cette proportion est plus de dix fois plus élevée.

Perception de l'évolution de la pauvreté au Québec

Aux yeux d'une vaste majorité des répondant-es, la pauvreté s'est aggravée au cours des 10 dernières années.

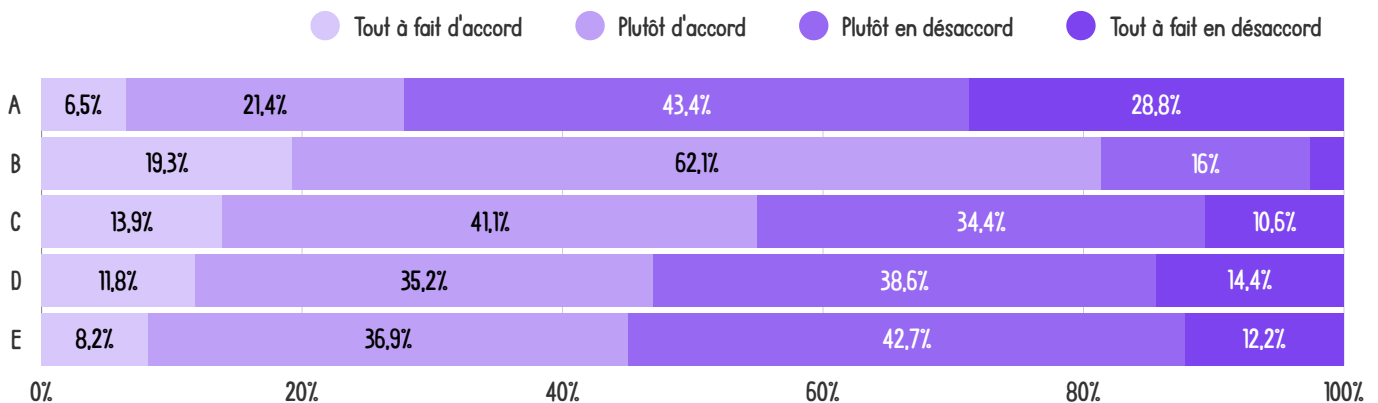


Pas moins de 85% d'entre eux et elles estiment qu'elle a augmenté, alors qu'une minorité considère qu'elle est demeurée stable ou qu'elle a diminué.

Causes associées à la pauvreté

La pauvreté s'explique en grande partie par...

- A) Un manque d'effort individuel ;
- B) Des circonstances de vie difficiles ;
- C) Des salaires trop bas offerts par les entreprises ;
- D) Un manque d'intervention gouvernementale ;
- E) Le manque d'entraide au sein des familles et des communautés.



Les répondant-es expliquent principalement la pauvreté par des circonstances de vie difficiles vécues par les personnes en situation de pauvreté, et rejettent largement les interprétations qui tendent à en faire une responsabilité individuelle.

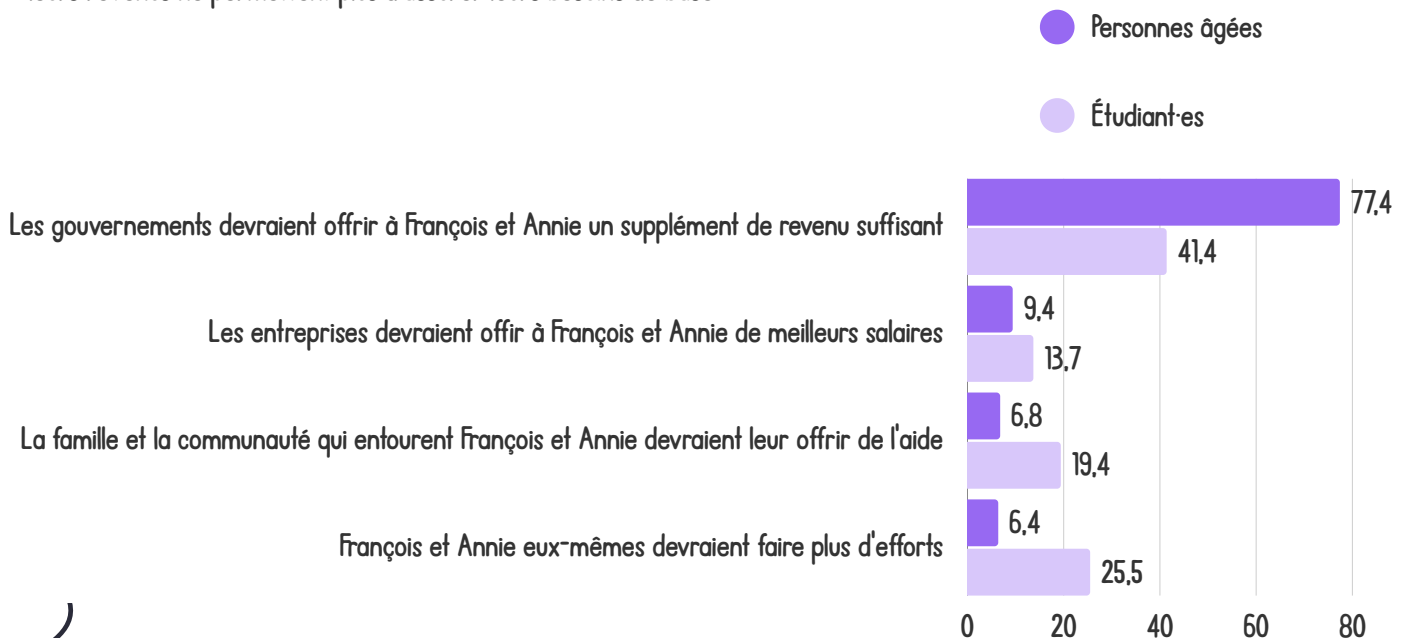


Responsabilité attribuée aux personnes en situation de pauvreté

Différents scénarios de personnes en situation de pauvreté ont été présentés aux répondant-es. Ces dernier-es étaient réparti-es aléatoirement en deux groupes, chacun recevant une version légèrement différente de ces portraits [les différences apparaissent entre crochets]. Les graphiques ci-dessous montrent les acteur-rices à qui incombe, selon les Québécois-es, la responsabilité d'agir pour mettre fin à la pauvreté.

Scénario # 1

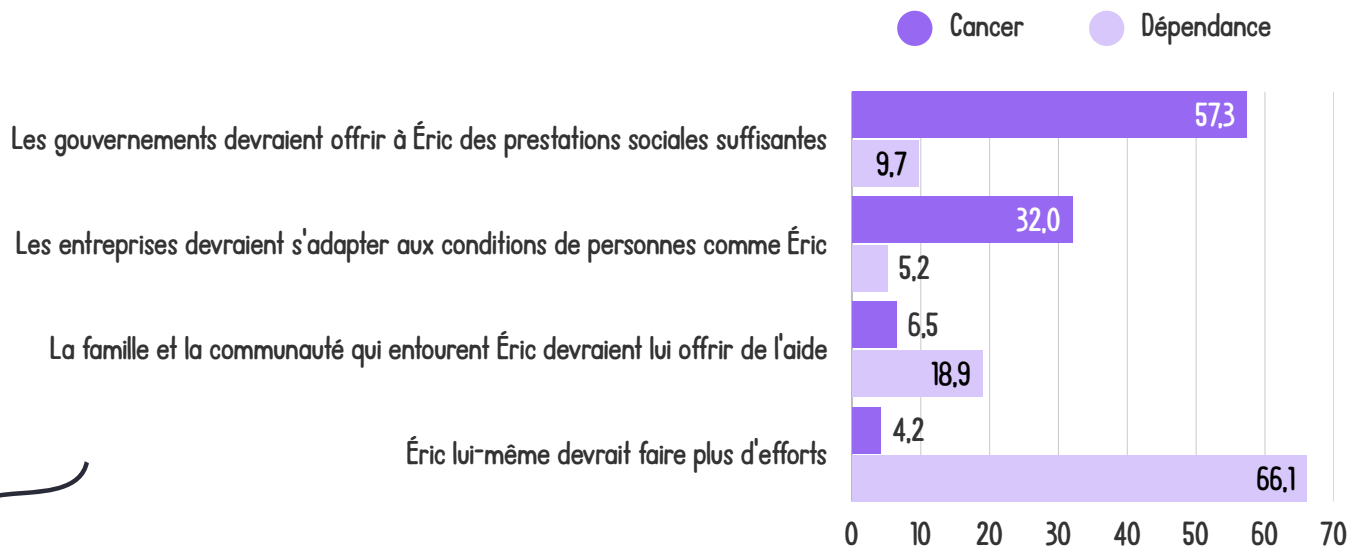
François et Annie sont un couple [d'étudiants à temps plein âgés de 21 et 22 ans / de personnes âgées de 71 et 72 ans]. Ils vivent ensemble et travaillent quelques heures par semaine à temps partiel. Cependant, avec la hausse du coût du logement, leurs revenus ne permettent plus d'assurer leurs besoins de base.



Quand le couple est jeune et étudiant, plus de personnes pensent que la responsabilité lui revient ou qu'il doit être aidé par son entourage. Quand le couple est âgé, la majorité estime plutôt que c'est surtout aux gouvernements de les aider.

Scénario # 2

Éric, un homme âgé de 44 ans, occupait jusqu'à l'an dernier un emploi bien rémunéré. Ayant développé un [problème de dépendance à l'alcool et à la drogue / cancer de la prostate] qu'il a de la difficulté à surmonter, il a perdu son emploi en raison de ses absences prolongées. Après avoir épuisé ses prestations d'assurance-emploi, il reçoit présentement des prestations d'assistance sociale qui ne sont cependant plus suffisantes pour répondre à ses besoins de base.



Quand la perte d'emploi est liée à une dépendance, une majorité de Québécois-es jugent que la responsabilité de sortir de la pauvreté revient surtout à la personne elle-même ou à son entourage. En revanche, lorsqu'il s'agit d'un cancer, ils et elles estiment plutôt que c'est aux gouvernements et aux entreprises d'en faire davantage pour aider la personne.

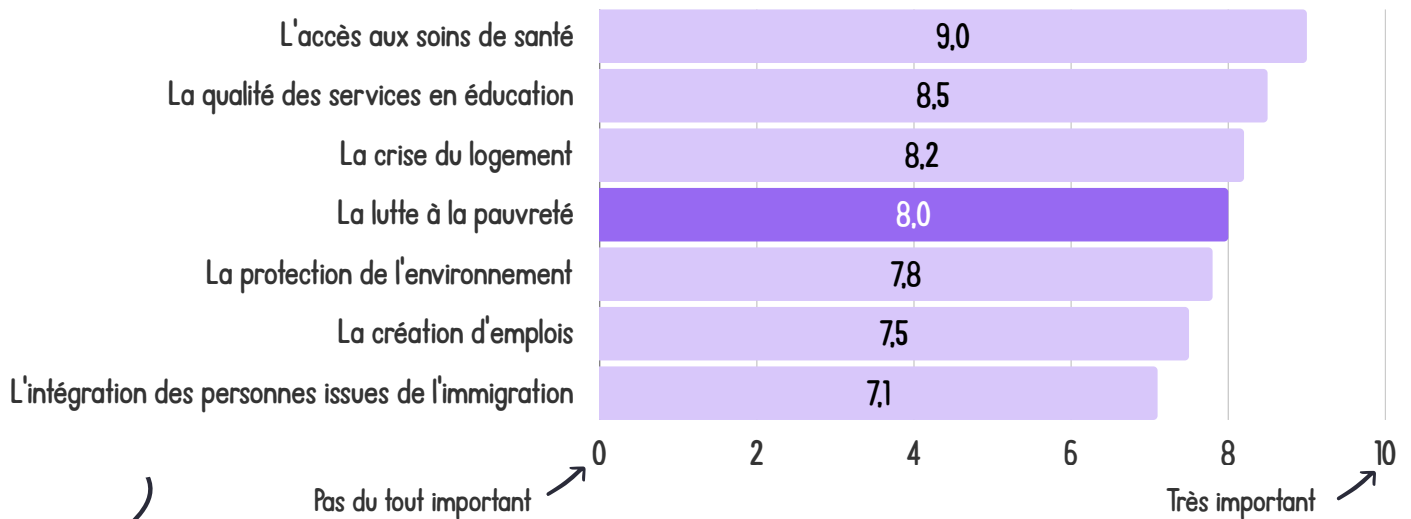
Conclusion

La façon dont les répondant-es perçoivent la responsabilité paraît dépendre surtout du contrôle qu'ils et elles estiment que les personnes ont sur leur situation. Quand la pauvreté est liée à des facteurs difficiles à contrôler, comme la maladie ou l'âge, les répondant-es considèrent que c'est l'État qui devrait intervenir, tandis que lorsqu'elle semble liée à des choix ou comportements personnels, comme les problèmes de dépendance ou le « choix » d'étudier, la responsabilité est davantage attribuée aux individus.



Lutte contre la pauvreté

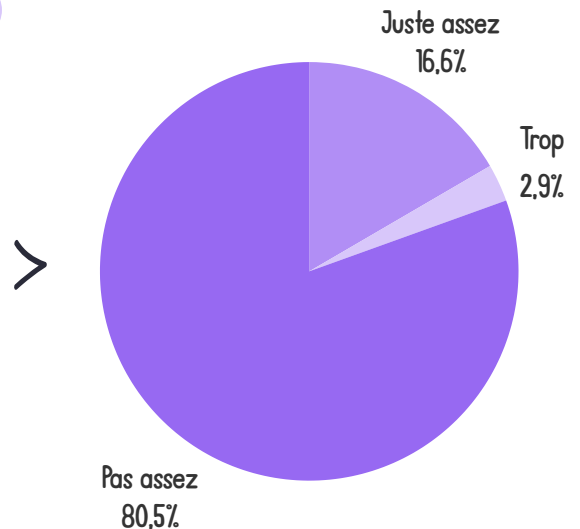
Degré d'importance accordée à différents enjeux



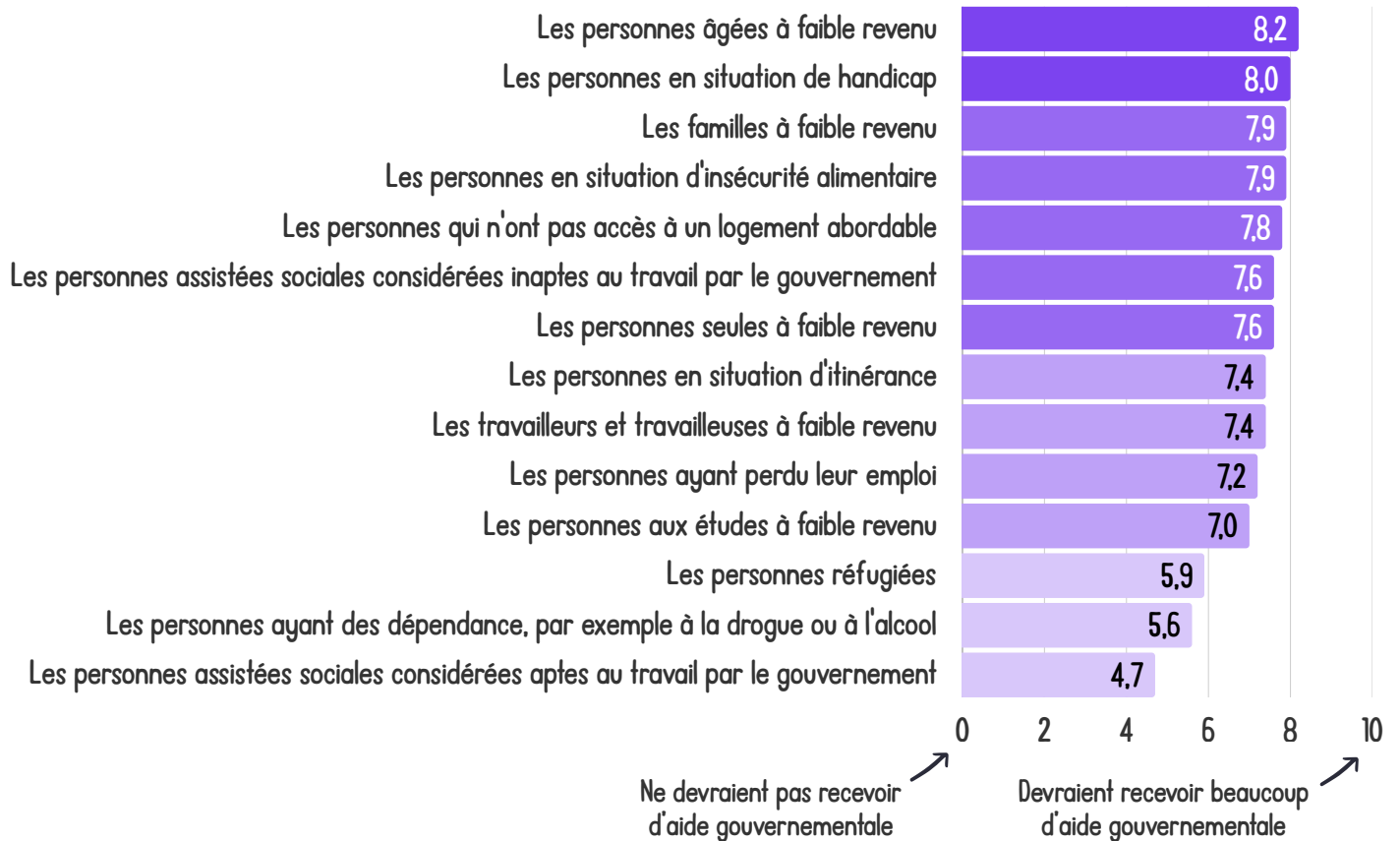
Les répondant·es accordent une importance élevée à l'ensemble des enjeux présentés. Ils et elles attribuent toutefois une priorité légèrement moindre à la lutte à la pauvreté qu'à l'accès aux soins de santé, la qualité des services en éducation et la crise du logement, tout en la jugeant plus importante que la protection de l'environnement, la création d'emplois et l'intégration des personnes issues de l'immigration.

Perception du niveau d'intervention du gouvernement du Québec en matière de lutte contre la pauvreté

Une large majorité de répondant·es estime que le gouvernement ne déploie pas suffisamment d'efforts pour lutter contre la pauvreté au Québec, tandis qu'une faible proportion juge qu'il en fait juste assez et qu'une part marginale estime qu'il en fait trop.



Soutien aux mesures d'aide financière selon les groupes concernés



Les réponses des répondant-es suggèrent que l'accès à l'aide publique devrait dépendre du niveau de « mérite » attribué aux différents groupes, ainsi qu'au niveau de contrôle perçu sur leur situation.

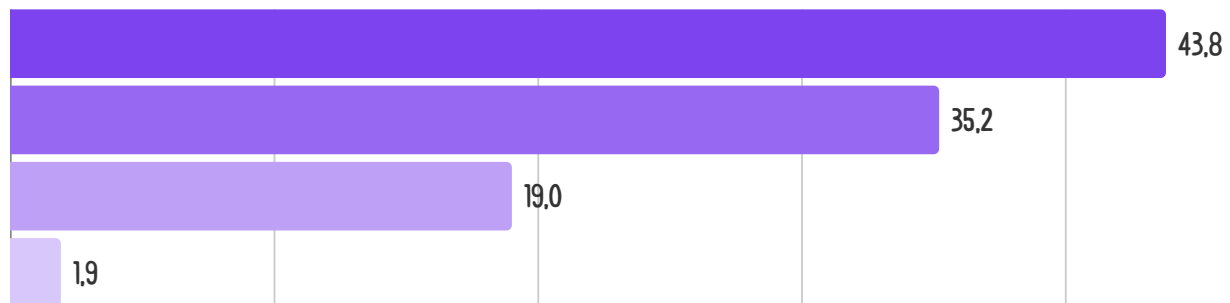
À ce titre, les personnes assistées sociales jugées aptes au travail par le gouvernement et celles vivant avec des dépendances apparaissent comme les moins légitimes à recevoir le soutien de l'État.



Adhésion à des mesures de conditionnalité de l'aide publique

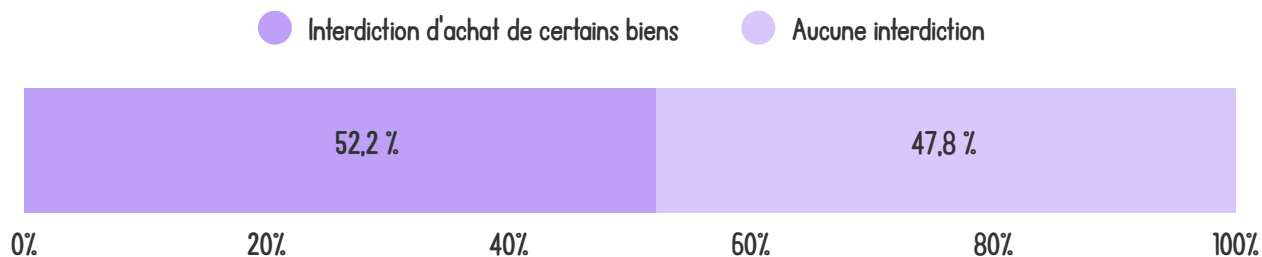
Avis quant aux limites de l'aide publique envers les personnes en situation de pauvreté (%)

- Il ne devrait pas y avoir de limite de temps, elles devraient recevoir de l'aide aussi longtemps que nécessaire.
- Il ne devrait pas y avoir de limite de temps, mais le montant reçu devrait diminuer après 5 ans.
- Elles devraient recevoir de l'aide durant un maximum de 5 ans, après quoi elles ne recevraient plus rien.
- Les personnes en situation de pauvreté ne devraient pas être éligibles à recevoir de l'aide du gouvernement.



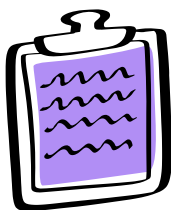
Dans l'ensemble, les personnes sondées se montrent largement favorables à une aide publique offerte aussi longtemps que nécessaire : 79 % adoptent cette position. Plusieurs estiment toutefois qu'un soutien prolongé pourrait être modulé, notamment par une réduction graduelle du montant. Une proportion plus restreinte privilégie une aide limitée dans le temps, et une très faible minorité remet en question l'admissibilité même à l'aide gouvernementale.

Avis quant aux restrictions encadrant l'utilisation de l'aide publique pour l'achat de certains biens



Les répondant·es sont légèrement plus nombreux·euses à juger que l'utilisation des prestations gouvernementales devrait être encadrée – notamment en limitant l'achat d'alcool et de cigarettes – qu'à estimer qu'aucune restriction ne devrait s'appliquer.

Avis aux mesures coercitives de retour à l'emploi des personnes assistées sociales considérées aptes au travail



Elles devraient être davantage soutenues afin de trouver un emploi qui leur convient

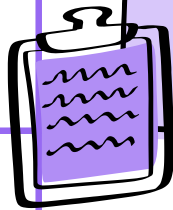
63,4%

Elles devraient être obligées d'accepter n'importe quel emploi

36,6%



Une majorité de répondant·es estiment que les personnes assistées sociales jugées aptes au travail devraient être soutenues afin d'accéder à un emploi qui leur convient, plutôt que d'être contraintes d'accepter n'importe quel emploi.

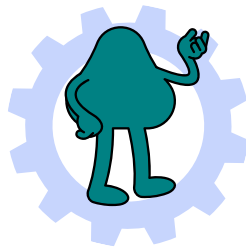


La recherche

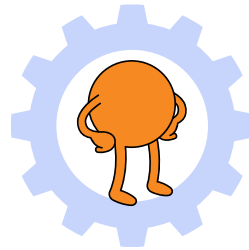
Pour consulter les résultats de la recherche et la série complète de feuillets :
<https://chaire-emdh.teluq.ca/>

Pour plus d'informations, contactez Normand Landry (normand.landry@teluq.ca)

Cette série de feuillets a été produite par :

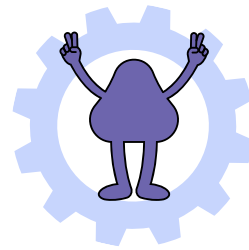


Christophe Cinq-Mars

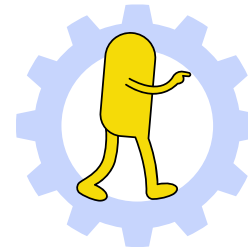


Amélie Tremblay

Étudiant-es à la maîtrise
Auxiliaires de recherche, Université TÉLUQ



Marie-Josée Dupuis
Professionnelle de recherche
Université TÉLUQ



Normand Landry
Professeur titulaire
Université TÉLUQ

Ce projet de recherche est le fruit d'un partenariat entre :



Collectif pour un
Québec sans pauvreté



**Commission
des droits**
de la personne et
des droits de la jeunesse



GIREPS



**CÉCD
CSDC**

CENTRE POUR L'ÉTUDE
DE LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE
CENTRE FOR THE STUDY
OF DEMOCRATIC CITIZENSHIP

Ce projet a été rendu possible grâce au soutien financier de l'organisme suivant :

CRSH  **SSHRC**

Conseil de recherches en sciences humaines du Canada
Social Sciences and Humanities Research Council of Canada